



Le Forfait Mobilités Durables est entré en vigueur le lundi 11 mai

Pour mieux accompagner le recours au vélo ou au covoiturage pour se rendre au travail par les employeurs et les salariés du privé, et ce, dès la sortie du confinement, la mise en place du « forfait mobilités durables » pour le secteur privé a été accélérée pour une entrée en vigueur ce lundi 11 mai. Le décret publié le 10 mai est accessible [ici](#).

Si le Club des villes et territoires cyclables regrette le caractère facultatif du forfait mobilités durables, il invite fortement les employeurs privés à mettre en place dès à présent ce forfait pouvant aller jusqu'à 400 euros par an et par salarié, exonérés d'impôt et de cotisations sociales.

Pour consulter le décret d'application, [c'est ici!](#)

[France Mobilités met à disposition un document pédagogique afin d'accompagner le secteur privé à la mise en place du « forfait mobilités durables »: c'est ici!](#)

Dans la fonction publique

Un "forfait mobilités durables" de 200 euros par an est par ailleurs instauré, dans **la fonction publique d'Etat**, [via un décret](#) publié au Journal Officiel le 10 mai. [Pour bénéficier, il faudra s'être rendu au travail en vélo ou en covoiturage pendant au moins 100 jours sur l'année, nombre pouvant être modulé "selon la quotité de temps de travail de l'agent".](#)

L'étude "impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France" est disponible!

Au moment où l'actualité donne un coup d'accélérateur aux politiques cyclables, l'étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », pilotée conjointement par la DGE, l'ADEME, la DGITM, la FFCyclisme et réalisée par les cabinets Inddigo et Vertigo Lab vient de paraître.

Elle représente une mine d'éléments sur l'état des lieux des différents usages du vélo en France, leurs perspectives d'évolution, mais aussi de nombreux retours d'expériences.

Télécharger [l'étude et l'infographie synthétique ici](#), et le [communiqué de presse !](#)

Vélo et déconfinement: les formations flash du CEREMA

En accompagnement de la sortie de son guide, le Cerema propose du 14 mai au 3 juin une série de 6 "formations flash" pour découvrir les leviers qui faciliteront la circulation des cyclistes pendant le déconfinement, mais aussi les boîtes à outils techniques pour mettre en œuvre les aménagements cyclables provisoires.

Toutes les informations sont [ici!](#)

Webinaire du Cerema sur les aménagements cyclables de transition 19 mai à 14h

Le 22 avril dernier, le Cerema avait animé une séance de réflexion sur les opportunités d'aménagements cyclables durant la période de déconfinement.

Comment se sont concrétisés les projets ambitieux qui ont été présentés ? Quels autres territoires ont été gagnés par cette dynamique alors naissante ? Mais aussi quels premiers bilans ? Quelles nouvelles recommandations ? Quels points à ajuster ? Quels blocages à lever ?

Le Cerema organise un second séminaire pour répondre à ces questions, **le mardi 19 mai de 14:00 à 18:00.**

[Vous pouvez le consulter ICI, ainsi que les modalités d'inscription.](#)

Le questionnaire du Club autour des aménagements cyclables provisoires est toujours en cours!

Le questionnaire lancé par le Club des villes et territoires cyclables est toujours en ligne !

Vous n'y avez pas encore répondu ? [C'est par ici !](#)

Ce questionnaire recueille toutes manifestations d'intérêt et initiatives des collectivités volontaires pouvant rapidement être expérimentées en matière d'aménagements cyclables temporaires, dans le cadre de la mission qu'Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, a confiée à Pierre Serne, président du Club des villes et territoires cyclables.

NE PAS REpondre

La lettre du Club des Villes et Territoires Cyclables - 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris
tél 01 56 03 92 14 - fax 01 56 03 92 16 - info@villes-cyclables.org

